



DOSSIER D'INSCRIPTION
Association VAN HOA MAI
Section arts martiaux vietnamiens
Règlement Intérieur



Ce règlement est destiné à fixer divers points pour la bonne marche du club.

Inscription, adhésion, licence, participation aux frais

L'adhésion à l'association VAN HOA MAI est obligatoire. Elle vous permet de participer à toutes les activités de l'association et de bénéficier de son assurance lors de toutes les activités autres que les arts martiaux. Son coût est de 13€ à l'année, qui court de septembre à septembre.

L'association étant affiliée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées, la licence fédérale est obligatoire. Son coût est de 37€. Elle inclut une assurance individuelle qui couvre les accidents corporels pouvant survenir durant la pratique des arts martiaux. Il vous est possible de refuser la souscription à cette assurance individuelle, mais nous vous la conseillons fortement. (Voir notice assurance FFKDA pour plus d'informations).

Certificat médical : En application de la loi n°2020-1525 (article 101) du 7 décembre 2020, du décret du 7 mai 2021 et de l'article L. 231-2, III modifié du code du sport :

- Pour les mineurs : le certificat médical est remplacé par un questionnaire à remplir conjointement avec le mineur. Le certificat n'est nécessaire qu'en cas de réponse(s) positive(s) à une ou plusieurs questions. Si toutes les réponses sont négatives, le mineur est exempté de certificat médical sur présentation d'une attestation sur l'honneur (voir annexes).
- Pour les majeurs : le certificat est désormais valide pour 3 années. Pour tout renouvellement de licence, un questionnaire est rempli. Le certificat n'est nécessaire qu'en cas de réponse(s) positive(s) à une ou plusieurs questions. Si toutes les réponses sont négatives, une attestation sur l'honneur dans laquelle l'intéressé s'engage à avoir répondu négativement à tous les items doit être fournie au club (voir annexes). Si une réponse est positive à une des questions présentées dans le questionnaire, l'adhérent devra alors obligatoirement fournir un certificat médical. Pour les nouveaux adhérents, la fourniture d'un premier certificat médical reste obligatoire.

Aussi, pour la participation aux combats en compétition, la production d'un certificat médical reste obligatoire tous les ans. **Aucun questionnaire ne doit être communiqué au club.** Seules les attestations sur l'honneur sont à fournir au moment de la prise de licence aux clubs.

Pour suivre les entraînements dispensés par l'association, il vous faudra participer au frais. La participation aux frais varie selon la périodicité des paiements : Trimestre : 45€ Année : 120€

Pour les paiements au trimestre, le versement doit avoir lieu le 30 du premier mois *au plus tard* (30 octobre, 30 janvier et 30 avril). Pour un paiement à l'année, le versement doit avoir lieu le 30 octobre *au plus tard*.

L'inscription n'est réputée effective qu'à réception des documents suivants dûment complétés et accompagnés du règlement correspondant, par chèque ou en espèces :

- Formulaire de demande d'adhésion à l'association VAN HOA MAI & d'inscription à la section Arts Martiaux Vietnamiens
- Formulaire de demande de licence AMV FFK + documents relatifs (attestation sur l'honneur ou certificat médical)

L'inscription est également possible via notre page HelloAsso pour un paiement par CB.

(Possibilité de payer en 3 fois sans frais). Pour plus d'informations sur l'inscription par internet, consultez l'annexe « Inscription Sur Helloasso » au verso.

Tenue, hygiène & sécurité, comportement :

La tenue officielle pour la pratique des arts martiaux vietnamiens est le Vo Phuc de couleur noire. Son acquisition n'est pas obligatoire, ainsi un survêtement/pantalon ample et un tee-shirt noirs font l'affaire pour débiter, de même qu'un ancien Vo Phuc ou Gi/Kimono. Le port du Vo Phuc noir n'est obligatoire que pour la participation aux événements fédéraux/officiels. Les arts martiaux se pratiquent pieds-nus dans le Vo Duong (dojo en vietnamien).

Les pratiquants se devront d'avoir une tenue propre et convenable. Les shorts sont à éviter, ainsi que les débardeurs. Les ongles des pieds et des mains doivent être coupés. Les bijoux doivent être retirés avant l'entraînement (pour les boucles d'oreilles ou piercings ne pouvant être retirés, il conviendra de les recouvrir et de les immobiliser avec du sparadrap pour l'entraînement. Leur retrait est obligatoire pour la participation aux combats en compétitions.).

Pour les pratiquants portant un appareil dentaire, le port d'un protège-dents est obligatoire pour la pratique du combat. Il est de la responsabilité de chacun d'avoir, à chaque entraînement, son propre protège-dents déjà moulé.

Il convient d'être présent un peu à l'avance pour démarrer l'entraînement à l'heure prévue.

Les pratiquants se doivent respect mutuel, de même qu'envers leurs professeurs, les locaux et le matériel. Aucune discrimination, ni propos haineux, prosélytisme religieux ou politique ne seront tolérés.

Pour les mineurs :

L'entraînement terminé, seuls les mineurs autorisés à rentrer seuls PAR ÉCRIT pourront quitter la salle sans accompagnateur. A défaut, tout enfant sans accompagnateur plus de 15 minutes après la fin de l'entraînement, sera confié aux services de Police comme le prévoit la loi.

Exclusion temporaire ou définitive :

Les instructeurs se réservent le droit d'exclure, temporairement, après en avoir parlé avec l'intéressé, tout pratiquant manquant aux obligations mentionnées dans le présent règlement intérieur. Le Conseil d'administration de l'association se réserve le droit d'exclure, définitivement, après en avoir parlé avec l'intéressé, tout pratiquant manquant aux obligations mentionnées dans le présent règlement intérieur.

L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Fait à :

Le :

Signature :

Qu'est-ce que HelloAsso ?

HelloAsso est un site internet simplifiant la collecte, la gestion et le traitement des paiements réalisés au profit des Organismes référencés sur le site, grâce à la création d'un compte de paiement associé.
 Ce dispositif simplifié est gratuit, HelloAsso ne perçoit aucune rémunération de la part des Organismes bénéficiaires.
 HelloAsso se rémunère seulement sur la base de pourboires payés par les Contributeurs et dont le montant est librement fixé par eux.

Comment m'inscrire ou inscrire mon enfant sur HelloAsso ?



Important : si vous bénéficiez du Pass'Sport, vous devez d'abord nous retourner tous les documents d'inscription et nous transférer l'e-mail contenant le code Pass'Sport. Nous vous enverrons ensuite un code de réduction à utiliser lors de votre inscription sur HelloAsso.



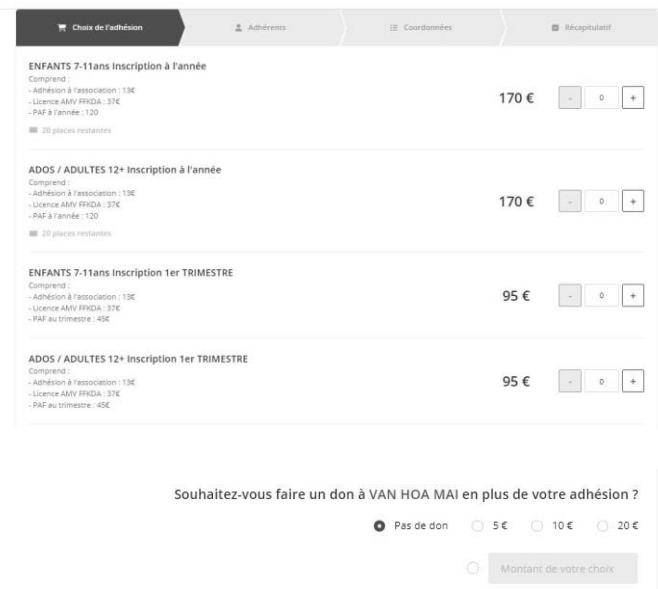
Si vous bénéficiez du chèque Collégiens de Provence, vous devez d'abord venir nous présenter votre QR Code avant de finaliser votre inscription sur HelloAsso. Nous vous enverrons un lien personnalisé pour cela.

Utilisez le QR code ou rendez-vous directement sur :

<https://www.helloasso.com/associations/van-hoa-mai/adhesions/inscription-arts-martiaux-vietnamiens>



- Vous n'êtes pas obligé de créer un compte, mais nous vous le conseillons afin de pouvoir suivre vos paiements ou remboursements éventuels. Attention : En cas d'erreur de saisie, de votre adresse e-mail notamment, vous ne pourrez pas recevoir ni récupérer votre preuve de paiement.
- Choisissez la formule qui convient :
- Choisissez si vous souhaitez faire un don supplémentaire à l'association (facultatif)
- Entrez les informations demandées sur l'adhérent (Nom, Prénom, Date de naissance)
- Choisissez si vous souhaitez faire un don supplémentaire à HelloAsso (facultatif)
- Validez et payez par CB
- Vous recevrez un email de confirmation de la part de HelloAsso, contenant un numéro de référence :



The screenshot shows the 'Choix de l'adhésion' (Choice of membership) page. It lists four options with their respective prices and included items:

- ENFANTS 7-11ans Inscription à l'année**: 170 €. Includes: Adhésion à l'association (13€), Licence AMV FFVDA (37€), PAF à l'année (120). 20 places restantes.
- ADOS / ADULTES 12+ Inscription à l'année**: 170 €. Includes: Adhésion à l'association (13€), Licence AMV FFVDA (37€), PAF à l'année (120). 20 places restantes.
- ENFANTS 7-11ans Inscription 1er TRIMESTRE**: 95 €. Includes: Adhésion à l'association (13€), Licence AMV FFVDA (37€), PAF au trimestre (45€).
- ADOS / ADULTES 12+ Inscription 1er TRIMESTRE**: 95 €. Includes: Adhésion à l'association (13€), Licence AMV FFVDA (37€), PAF au trimestre (45€).

Below the options, there is a section for donations: 'Souhaitez-vous faire un don à VAN HOA MAI en plus de votre adhésion ?'. It offers radio buttons for 'Pas de don', '5 €', '10 €', and '20 €', along with a 'Montant de votre choix' input field.

Détails de la transaction	
→ Référence	64480258 - 08/07/2023
1 x TEST GRATUIT	gratuit
Total	0,00 €

- Renseignez ce numéro dans la case prévue à cet effet dans la fiche d'inscription, et retournez nous le dossier d'inscription dûment complété et signé. Votre inscription est terminée !



The screenshot shows a pop-up window titled 'Nous rendons possible le paiement à cette association'. It contains the following text:

HelloAsso est une entreprise solidaire d'utilité sociale qui fournit sa solution de paiement gratuitement à toutes les associations. Notre modèle solidaire est basé sur la générosité - votre contribution volontaire est notre unique source de revenus.

Grâce à vous, nous pouvons aider davantage d'associations à faire grandir leurs projets.

Below the text, there is a slider for 'Nous soutenir à hauteur de :'. The slider is set to 10,10 €. There is a checkbox for 'Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso' and an 'Enregistrer' button.



Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB

Club

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de **modifications** concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) «nouveau licencié».

ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veuillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail **pour recevoir votre attestation de licence** dès l'enregistrement par votre Club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : **ffkarate.fr**

Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULE)

NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements)

M

Mme

▼ Nom

▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année

Important ! Veuillez à indiquer **très lisiblement** votre date de naissance car elle conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., sénior.

▼ N°

▼ Rue, Bd, Avenue, Cours...

▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▼ Lieu-dit

▼ Code postal

▼ Commune

▼ Téléphone 1

▼ Téléphone 2

▼ Code style (voir au verso)

INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants et professeurs)

▼ Nom de naissance

▼ Ville de naissance

▼ Numéro de département de naissance

▼ Pays de naissance

Uniquement si pays de naissance autre que France

▼ Nom et prénom du père

▼ Nom et prénom de la mère

LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE :

- **Adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
- **Régler** la somme de **37€ TTC** (licence : 36,25 € TTC et assurance : 0,75 € TTC).
- **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

- **Refuser d'adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, **le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Karaté et des Disciplines associées.**
- **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,75 € de l'assurance, mais **régler** finalement la somme de **36,25 € TTC.**
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

KARATÉ DO	
STYLE	CODE
Full Contact	KFC
Gojo Ryu	GOJU
Karaté Contact	KTAC
Kempo	KEMPO
Kinomichi	KINO
Kyokushinkai	KYOK
Okinawa Shorin-Ryu	OKI
Shito Ryu	SHIT
Shorinji Ryu	SHORI
Shotokai	SHOK
Shotokan	SHOT
Shukokai	SHUK
Uechi Ryu	UECH
Wado Ryu	WADO
Autre style de karaté-do	KARA
KARATÉ JUTSU	
STYLE	CODE
Aito Self-Défense	AITO
Body Karaté	BODY
France Shorinji Kempo	FSK
Genbudo	GEN
Juku Karaté Jutsu	JKJ
Karaté Mix	KMIX
Karaté Défense	KDEF
Kobudo	KOBU
Nanbudo	NANB
Nihon Tai-Jitsu	TAI
Nunchaku	NUNC
Pankido	PKD
Shidokan	SHID
Shindokai	SHKA
Shinkido	KIDO
Shorinji Kempo	SKEM
Shudo Kan	SKAN
Tai-Do	TD
Tai-Jitsu	TAI
Tai Kyoku Ken	TKY
Takeda Budo	TAKE
Tokitsu Ryu	TOKI
Toreikan Budo	TORE
Wadokan	WKAN
Autre style de karaté-jutsu	KAJT
DISCIPLINES ASSOCIÉES	
STYLE	CODE
Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique	
Kali Eskrima	KALIESK
Pencak Silat	SILA
Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique	AMSEA
Arts Martiaux Vietnamiens	AMV
Krav Maga	KRAV
Para-Karaté	PARAK
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	WUSHU
Yoseikan Budo	YOS
AUTRES DISCIPLINES	
STYLE	CODE
Capoeira	CAPOE
Kung Fu	KUNG
Kung Fu Chuan Fa	CHUAN
Qi-Gong	QONG
Tai chi Chuan	TCH

INFORMATIONS

VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « Statuts et Règlements »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la nouvelle législation relative aux certificats médicaux, désormais pour les pratiquants mineurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (sous conditions). Pour les pratiquants majeurs, le certificat médical peut être valable trois ans (sous conditions également). Toutes les informations sont dans la rubrique « certificat Médical » du site internet de la Fédération.

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : licences@ffkarate.fr

Par ailleurs, vous êtes susceptibles de recevoir des offres commerciales de la FFK ou de ses partenaires. Si vous souhaitez exercer un droit de retrait quant à ces offres, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos coordonnées suivantes : nom, prénom et adresse.

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « assurances » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et des bulletins SPORTMUT FFK.

> **Responsabilité civile** : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civiles souscrites par la FFK.

> **Accident corporel** : la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de la Mutuelle des Sportifs. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuel accident » s'élève à 0,75 € TTC quel que soit l'âge.

> **Options complémentaires** : le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de la Mutuelle des Sportifs. Le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires SPORTMUT FFK est également téléchargeable sur le site ffkarate.fr rubrique « assurances ».

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur le site ffkarate.fr ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à la Mutuelle des Sportifs.

N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave : Tél. : +33 5 49 34 88 27 (7j/7 et 24h/24)

> Mutuelle des Sportifs

2/4 rue Louis David - 75 782 Paris Cedex 16

Tél. : 01 53 04 86 20 - Fax : 01 53 04 86 87

Mail : contact@grpmds.com

N° ORIAS FFKDA : 1005 4869



ARTS MARTIAUX
VIETNAMIENS
FFK



ARTS MARTIAUX
SUD-EST ASIATIQUE
FFK



KRAV-MAGA
FFK



WUSHU
FFK



YOSEIKAN
BUDO
FFK

Annexe n°3 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES LICENCIÉS MAJEURS

Renouvellement de licence d'une
fédération sportive
Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Annexe n°4 :

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF A
L'ETAT DE SANTE POUR LE RENOUELEMENT D'UNE LICENCE**

LICENCIÉ MAJEUR

Je soussigné(e) Monsieur/Madame _____

atteste avoir complété l'ensemble du Questionnaire de santé « QS-SPORT » (CERFA n°15699*01) et avoir répondu **négativement** à l'ensemble des items présentés.

Date et signature :